

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
PYRENEES-ORIENTALES

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES**

**DCM n°63/2021**

**Séance Ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2021**

**Nombre de membres**

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

L'an deux mille vingt et un le 1<sup>er</sup> décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

**Secrétaire de séance** : HAMMOUDA Jeanine

**Présents** : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, JAMMES Francis, POMPA Antoine, SCHMITT Henri, SAGUY Françoise, RAMOS José, HAMMOUDA Jeanine, DURAND Christophe, CHANCHO Jean-Marie, BRUNET François, ROUSSEAU Charline, STEPPE Virginie

**Procurations** : PLA Michelle à DARIO Alain, CRUANAS Pauline à François BRUNET

**Date de la convocation** :

24 novembre 2021

**OBJET : CREATION DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CISPD) DE PMM – AVIS DE LA COMMUNE**

Classement issu de la  
nomenclature  
« ACTES »  
5.7.4 Autres

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du courrier en date du 18/11/2021 de PMM informant la commune de la création du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD). Il est spécifié qu'il appartient à la commune de délibérer au sujet de cette création et de proposer un représentant communal. Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du conseil de communauté n°2021/10/217 approuvant notamment le lancement de la procédure et propose à l'Assemblée de donner un avis favorable pour la création du CISPD.

**Le Conseil Municipal,**

**Oùï les propos de son Président et après en avoir délibéré,**

**EMET** à l'unanimité un avis favorable pour la création du CISPD ;

**PROPOSE** RAMOS José, pour représenter la commune ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.



Le Maire,

Alain DARIO